

Commune de Saint-Victor-la-Rivière
Puy-de-Dôme

**ARRETE MUNICIPAL
PORTANT CONVOCATION
DES ELECTEURS DE LA SECTION DU « VERDIER »**

Le Maire de la commune de Saint-Victor-la-Rivière,

VU la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son chapitre V intitulé « de la gestion des sections de communes et des biens indivis entre communes » ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment de l'article L 2411-16,

Vu la délibération n°2 du Conseil Municipal en date du 17 mai 2024 ;

Vu la liste des électeurs établie par le Maire le 23 mai 2024 comportant 13 membres de la section du Verdier, inscrits sur les listes électorales de la commune et annexée au présent arrêté ;

ARRETE

Article 1 : Les électeurs de la section du « Verdier », commune de Saint-Victor-la-Rivière sont convoqués sur le sujet « aliénation de biens de section ».

ACCEPTEZ-VOUS, OUI ou NON, l'aliénation des parcelles appartenant à la section du Verdier :

ZV n°8 sise aux Communaux du Verdier d'une surface de 3.1963 hectares

au prix de 6500 euros/l'hectare, au profit du GFA du bois Joli représenté par Monsieur Patrice CHASSARD ?

Article 2 : La consultation des électeurs aura lieu le mardi 25 juin 2024, en mairie de 16h à 18h.

Article 3 : Le vote par correspondance est admis. Les votes devront arriver par voie postale ou être déposés en mairie au plus tard le mardi 25 juin 2024 à 15 h.

Article 4 : A l'issue du scrutin, un procès-verbal sera établi qui consignera le résultat du vote des électeurs. Un exemplaire de ce procès sera immédiatement transmis à la Sous-Préfecture d'Issoire.

Article 5 : En absence d'accord de la majorité des membres de la section, il sera statué par arrêté motivé du représentant de l'Etat.

Article 6 : Monsieur le Maire de Saint-Victor-la-Rivière est chargé de l'exécution du présent arrêté dont un exemplaire sera affiché en mairie de Saint-Victor-la-Rivière et au Verdier pendant 15 jours au moins avant la date du vote. Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Fait à Saint-Victor-la-Rivière, le 06 juin 2024



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 07.06.2024
et de la publication, le 07.06.2024
Le Maire,



FRANÇOIS GORY

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
063-216304014-20240607-AR_2024_11-AR

COMMUNE DE SAINT-VICTOR-LA-RIVIERE

LISTE DES ELECTEURS DE LA SECTION DU VERDIER (art. L2411-3 alinea 4 du CGCT)

Deux conditions simultanées à remplir :

- Etre inscrit sur les listes électorales de la commune
- Etre « membre de la section », c'est-à-dire être habitant y ayant domicile réel et fixe (art. L2411-1, I, al. 3)

NOM	Prénom	Adresse
ADMIRAT	Jacques	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
BEAUMONT épouse DABERT	Isabelle	Le Verdier - 63790 ST Victor la Rivière
DELQUAIRE	Georges	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
GARNIER	Michel	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
GERLIN	Alain	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
JURQUET épouse GERLIN	Sylvie	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
KOLBASI	Cindy	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
LAGEIX	Laetitia	Le Verdier - 63790 St Victor La Rivière
MOINS	Alizée	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
MOINS	Kassandra	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
MOINS	Laurent	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
RAFFY épouse ADMIRAT	Aimée	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière
ROUBIN	Vincent	Le Verdier - 63790 St Victor la Rivière

Liste établie le 23 mai 2024.



Le Maire,

François GORY

Certifié exécutoire par le Maire
compte-tenu de la réception en
Sous-préfecture, le 07.06.2024
et de la publication, le 07.06.2024
Le Maire,

Dépôt SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE
Date de réception de l'AR: 07/06/2024
063-216304014-20240607-AR_2024_11-AR



FRANÇOIS GORY